



Droit de voir mes enfants?

Par **patrick**, le **07/01/2011** à **11:37**

Bonjour, rnsuite à une séparation de faits depuis un mois, mon épouse refuse que je vois nos enfants seul, car elle prétexte que les deux dernières fois que je les ai pris, je n'étais pas moi même seul mais accompagné de mon amie (ce qui pourrait les traumatiser, semble-t-il). je ne peux voir maintenant mes enfants que chez elle, et sous sa présence. a-t-elle le droit de m'imposer cela? nous sommes toujours mariés pour l'instant. rnmerci beaucoup. rnpatrick

Par **chris_ldv**, le **07/01/2011** à **13:36**

Bonjour, rnrnLa solution intelligente aurait consistée à ne pas venir chercher vos enfants auprès de votre épouse, car c'est encore votre épouse, en étant accompagné par votre maitresse (c'est le terme de circonstance) : Soit vous manquez totalement de psychologie, soit vous l'avez fait dans l'intention de nuire à votre épouse. Dans les deux cas vous récoltez les fruits d'une démarche pour le moins hasardeuse. rnrnDésormais si vous ne pouvez plus vous entendre avec votre épouse sur les modalités de garde et de visite des enfants faites une demande au juge aux affaires familiales: c'est long et celà vous coutera les frais d'avocat correspondants. rnrnCordialement,

Par **mimi493**, le **07/01/2011** à **16:05**

+ 1 avec la réponse de Chris, vous avez vraiment tout fait pour ne plus voir vos enfants. rnrnVu qu'il n'y a aucun jugement vous donnant des droits de visite, vu que, de fait et ce votre propre choix, la résidence exclusive des enfants est chez la mère, vous ne pouvez pas la

contraindre.
Vous n'avez plus qu'à prendre votre avocat pour le divorce et qu'avec l'avocat de votre femme, tout le monde arrive à un arrangement satisfaisant en attendant la décision du juge.